

21 février 2014.

Monsieur le Premier Ministre,
Hôtel Matignon,
57, rue de Varenne.
75 007. Paris.

Monsieur le Premier Ministre,

Sensible aux situations de handicap vécues par des millions de nos concitoyens, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir prendre toutes les mesures nécessaires afin que le cadre bâti d'habitation soit enfin accessible aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées en rupture d'autonomie, question posée au plan national depuis plus de 30 ans et jamais résolue depuis

De ce point de vue, nous avons le regret de devoir constater que Mme Cécile Duflot, actuelle ministre du Logement, poursuivant la tâche de son prédécesseur, M. Benoist Apparu appartenant au gouvernement précédent, s'oppose aujourd'hui à ce que l'obligation de création d'un ascenseur figée à R+4 dans les bâtiments collectifs d'habitation soit instaurée au minimum à partir de R+3, préférant satisfaire les revendications des lobbys du Bâtiment -- au nom du Pacte de responsabilité ? -- contre l'intérêt de la population en général et des personnes dites handicapées en particulier, ou bien encore des personnes âgées en rupture d'autonomie.

Et pourtant, toutes les études montrent qu'en raison de la progression démographique, du nombre sans cesse croissant d'accidents de la vie et des progrès conjoints de la médecine sauvant de nombreuses vies humaines mais au prix de lourdes séquelles résiduelles, le nombre de personnes dites handicapées ne cesse de croître tandis qu'en fonction de l'allongement de la durée de la vie, le nombre de personnes âgées en rupture d'autonomie ne cesse lui aussi d'augmenter et augmentera de façon encore plus importante au cours des années qui viennent.

M. le Premier Ministre, est-il possible de faire mine d'ignorer, la perte certifiée entre 2006 et 2010 de plus de 74.000 logements HLM desservis par ascenseur (et vraisemblablement de près de 90.000 de 2006 à 2013), conséquence d'opérations de rénovation urbaine conduisant à détruire, ce que personne ne saurait regretter, les grands immeubles des années 60 et à les remplacer par des immeubles plus petits, certes gage d'un habitat à taille humaine pour ceux qui peuvent en profiter, mais source d'exclusion pour d'autres car dépourvus d'ascenseur ?

Est-il possible de faire mine d'ignorer également que l'obligation d'accessibilité ne concerne les que appartements en rez-de-chaussée ou desservis par ascenseur et les maisons individuelles vendues 'clés en mains' ou proposées à la location, soit guère plus d'un logement nouveau sur trois, et non pas tous les logements !

Monsieur le Premier Ministre, il est évident pour tout un chacun que la décision de s'opposer à l'abaissement du seuil obligatoire d'installation d'un ascenseur à R+3 sonne comme un défi au bon sens et va considérablement aggraver la situation que vivent au quotidien plusieurs millions de nos concitoyens dits handicapés et, répétons-le, celle des personnes aujourd'hui valides mais qui les rejoindront demain à la suite des récurrents accidents de la vie ou de l'avancée en âge, et ce en parfaite contradiction avec les engagements de la France à l'échelle internationale.

C'est pourquoi, Monsieur le Premier Ministre, je vous serais reconnaissant de bien vouloir satisfaire l'intérêt général de la population -- même si cela doit contrarier les lobbys du Bâtiment -- en décrétant que le seuil obligatoire d'installation d'un ascenseur soit fixé à R+3, et non plus à R+4 comme c'est le cas actuellement, depuis un décret de 1980.

Dans l'attente, je vous prie de croire Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Signature :